



IZAR LOREA



EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARAREN ALDIZKARIA,
POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET DURABLE AU PAYS BASQUE

Etxaldeko lan antolaketa



Euskal Herriko Laborantza Ganbarak erreparoaeren gaia aztertu du uztailearen 5ean, bere laugarren seminarioa kari. Izar Lorea huntan batzu eta besteen lekukotasunak laburbildu ditugu, langile eskasiari buru egiteko, lan zama segurtatzeko eta ahal bezain bat baldintza onetan lan egiteko.

Egia da erreparoaeren gaia ez dela aski kondutan hartua laborantzan plantatzen girelarik : lehen lehenik gure funtzioa ekoizpenaren segurtzea baita, hori baitaukute erakutsi eta buruan sarrarazi ikasketa denboraldian. Erran behar da, belaunaldiz belaunaldi, lan baldintzak hobetuz joan direla aiseria aldetik bereziki, tresna eta material desberdinen bidez.

Eboluzio horren ondorioak izan dira etxaldekako ekoizpena azkar emendatu dela eta lan zama ez dela bada ez bada ttipitu. Alde ekonomikoak aipatu gabe, lan zamaren kudeaketak galderak pausarazi behar dauzkigu gure bizi proiektua lantzen dugularik. Zer nolako sistema plantan eman ene etxaldea bizigarri izan dadin ? Zoin dira ene beharrak ? Zoin dira ene laborantza sistemaren mugak ? Norekin lan egingen dut ? ... Gogoetatu behar diren hainbat galdera, horiek baitute baldintzatuko etxaldearen egoera bai eta ondoko belaunaldiari buruzko transmisibilitatea. Jokabideak garrantzitsuak dira, gure ofizioak ez baitu zentzurik ez balin bada transmititua. Urrats hortan, erreparoaeren gaiak belaunaldi aldaketaren kausitzea baldintzatzen du besteak-beste.

Urtez urte, laborantxaren kontestua aldatzen ari da. Etxaldeak handitu dira beste batzu segidarik gabe gelditu baitira. Aldaketa hortan, nahiz eta lan baldintzak hobetu diren, aintz gazte laborantza ofiziotik baztertzen dira, oren anitz egin behar baita eta lan zama emendatzen baita.

Erreparo eskasiari buru egiteko pentsatuak izan diren aterabide desberdinak baloratu behar ditugu instalazio fasea lantzen delarik. Beste aterabide bat izaiten ahal daitaie instalatze kolektiboak bermatzea, diru publikoarekin eskuratu etxalde batzuetan. Baditazke anitz adibide beste lurralde batzuetan, etxaldekako bizi baldintzak eta laborantzaen bizigarritasun irudia hobetzeko.

Gure aldetik, erreparoaeren saila lantzen segituko dugu, beste partaideekin, gure lurraldean laborari gazteak behar baititugu.

Beñat Molimos,
laboraria eta EHLG-ren lehendakaria

Se former, pour faire évoluer ses pratiques et étendre ses compétences



Septembre résonne avec rentrée, les écoliers retrouvent les bancs de l'école, les animaux descendent des estives et regagnent les bergeries et les étables et les paysan.ne.s intercalent des jours de formations entre deux récoltes, avant les agnelages.

Certaines de ces formations ont un caractère obligatoire car elles permettent d'accéder à des aides spécifiques, des labels (le HVE par exemple), des MAEC, ou répondent à des réglementations sanitaires du bien-être animal entre autre. Ces journées sont bien souvent subies par le participant qui a parfois le sentiment de perdre du temps.

Pour autant, se former tout au long de sa carrière à bien des avantages ! C'est même indispensable pour progresser dans son métier et être capable de s'adapter aux évolutions sociétales, économiques, environnementales, climatiques, etc. C'est aussi un droit : nous pouvons bénéficier d'une prise en charge du fonds de formation (Vivea) et solliciter le service de remplacement pour faciliter l'absence de la ferme le temps de la formation.

Dans notre métier, il paraît important de ne pas nous reposer sur nos acquis, d'être capable de réfléchir à nos manières de travailler, de faire évoluer nos pratiques et d'être à jour administrativement (par méconnaissance, nous nous mettons parfois en porte-à-faux face à nos devoirs et obligations administratives).

Euskal Herriko Laborantza Ganbara s'attache à proposer un éventail de formations à destination du monde paysan et qui répond à ses besoins réels. Ces journées sont des moments d'échange et adaptées aux situations de chacune et chacun. L'équipe de salariés s'appuie sur ses compétences techniques et pédagogiques, confortées par ses expériences du terrain. Des intervenants extérieurs sont sollicités pour traiter certains thèmes spécifiques et enrichir l'apport technique. Certifié Qualiopi, EHLG programme, tout au long de l'année, des formations spécifiques dans les domaines de l'agronomie, de l'élevage, de l'agroforesterie, du juridique, du départ à la retraite, de la préparation de la transmission de sa ferme, etc., de façon à ce que chacune et chacun d'entre nous puisse étendre ses compétences, dans le sens de l'agriculture paysanne.

Trouvez les formations qui vous intéressent en page 4 de ce numéro et sur le catalogue de formation d'EHLG, en ligne sur www.ehlgbai.org ! Il y en a certainement une qui attirera votre attention !

Agnès Sallaberry,
paysanne et membre du bureau d'EHLG

L'organisation du travail sur les fermes : des solutions

Ipar Euskal Herrian, laborantza herrikoia da nagusi, eta laborantza produktibistak baino erreparatu behar gehiago du. Etxaldeetan den lan zama eta familia eta gizarte biziaren artean oreka atxematiko beharri buru egin behar dute laborariek.

Azken urte hauetan, hainbat antolaketa mota garatu dira Ipar Euskal Herrian. Horiek aurkeztuak izan dira « Aldaketen bidean » Euskal Herriko Laborantza Ganbararen seminarioan, joan den uztailaren 5ean.

Dans le cadre de son séminaire annuel "Sur les chemins de la transition", Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) organisait le 5 juillet dernier une rencontre pour traiter de l'organisation du travail et de la main-d'œuvre sur les fermes. L'occasion de mettre en lumière les différentes formes d'organisation qui se développent afin de répondre aux besoins des paysannes et paysans et qui permettent à des salariés agricoles de se former et s'épanouir sur les fermes¹.

➤ Contexte : une main-d'œuvre en pleine mutation

De nos jours, le sujet de la main-d'œuvre sur les fermes est en plein questionnement. Elle va au-delà du besoin de concilier vie professionnelle et vie privée et vise à atteindre un bon niveau de qualité de vie.

La masse de travail conditionne la vivabilité des fermes et la santé (physique et mentale) des paysan.ne.s, d'autant que le besoin de

main-d'œuvre peut parfois survenir brutalement en cas de coup dur (accident, maladie, décès). La réponse ne peut plus se borner au simple cercle familial.

➤ Se faire remplacer sur la ferme

Le sujet n'est pas nouveau et les paysan.ne.s ont commencé à se structurer dès le début des années 2000. En Iparralde, le service de remplacement Lagunak a ainsi vu le jour en 2004 et fonctionne avec

6 associations locales qui totalisent à ce jour 1588 adhérents et environ 200 salariés agricoles (pour 30 300 heures travaillées en 2023).

Les motifs pour se faire remplacer sur la ferme sont variables : maladie et accident du travail, congés (dont congés maternité et paternité), besoin de répit, épuisement au travail, absence pour participer à des réunions et formations, etc.

Derrière ces motifs, Armand Jouanjus, paysan dans le Béarn et président de la Fédération des Services de Remplacement

basco-béarnais souligne que, si « le monde agricole s'est longtemps privé d'une vie sociale », la jeune génération d'agriculteurs ne souhaite plus vivre au rythme effréné de leurs parents. Elle aspire à trouver un équilibre entre vie professionnelle, sociale et familiale.

Le service de remplacement est par conséquent un réel service de proximité. Son activité au niveau départemental a d'ailleurs doublé ces 5 dernières années. Marie Sengariz du Service de Remplacement note que les paysan.ne.s s'auto-

Focus sur l'entraide, à travers la banque de travail

La banque de travail permet aux paysannes et paysans de s'échanger des services en fonction de leurs besoins. Cela nécessite de formaliser les échanges, de compter les heures de main-d'œuvre et d'utilisation des machines, afin d'assurer une équité et des relations saines. Ce qui est donné revient en retour.

Comment ça fonctionne ?

Une banque de travail entre dans le cadre juridique de l'entraide agricole prévue au code rural, à l'article L325-1. Elle constitue en fait une entraide à plus de deux paysan.ne.s.

Le paysan A travaille chez le paysan B, qui travaille chez le paysan C qui travaille chez les paysans A et B, etc.

Cependant, comme son nom l'indique, il convient qu'il y ait une entraide, c'est-à-dire une véritable réciprocité, non pas bilatérale A chez B et B chez A, mais une réciprocité mutualisée, au sein du groupe, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

L'entraide fonctionne entre entreprises agricoles et peut être exécutée par le chef d'exploitation, son aide familial, son conjoint collaborateur, son stagiaire, son salarié.

Seuls des travaux agricoles sont faisables. Cependant, cette notion est assez large : traite, semis, récolte, tonte, y compris des « services entrant dans le prolongement de l'acte de production » (la commercialisation, la livraison de produits fermiers par exemple).

La participation à la banque de travail peut être régulière, comme occasionnelle. Le service rendu peut être en temps de travail et ou correspondre à de la mise à disposition de matériel avec ou sans chauffeur. Des tables de conversion existent pour convertir en euros le temps de travail en fonction de l'équipement mis à disposition (consultable auprès des Cumas par exemple).

Équilibre-déséquilibre

Si l'une de ces règles n'est pas respectée, l'échange de services court le risque, notamment en cas de contrôle de la MSA (ou d'une assurance en cas d'accident), d'être requalifié en un contrat de prestation de services (donc une activité non agricole, ce qui n'est pas possible ni en société agricole, ni en individuel), ou en salariat (donc générateur de cotisations sociales). Pour éviter ces requalifications, il ne faut pas de paiement entre les fermes (ou dans la seule limite du remboursement des frais engagés tels que le gasoil). Tout au plus, une soulte exonérée de toute imposition et cotisation sociale peut-être versée, comme l'illustre notre tableau exemple.

Toutefois, dans cet exemple, le paysan D ne réalise pas de l'entraide : il a exécuté 10 000 € de services et n'en a reçu que 2000 €. Le différentiel de 8 000 € est supérieur aux services reçus. Dans ce cas, on ne parle plus de « soulte » mais de prestation de service rémunérée.

En cas d'accident, le paysan qui exécute un service, reste responsable des accidents du travail survenus, en dehors de sa ferme, à lui-même ou à ses salariés ou membres de sa famille. Il est également responsable de son matériel, de ses animaux et de tous les dommages subis par les biens du bénéficiaire, en raison de sa négligence. Il convient donc de s'assurer contre les risques de l'entraide. À l'inverse, quand le paysan A aide sur la ferme de B avec le matériel de B, ce dernier répond des dommages causés à A du fait de la défaillance de son matériel.

Entraide ou copropriété de matériel

L'entraide n'a pas vocation à se substituer à l'achat en indivision de matériel ou à une Cuma. En effet, l'utilisation du matériel à l'extérieur de l'exploitation ne doit pas dépasser celle réalisée sur l'exploitation du propriétaire.

Il est indispensable de tenir un registre des services échangés, sous forme de tableau partagé par exemple ou via une application de téléphone. Il est également conseillé de rédiger un contrat de banque de travail, pour fixer les règles de fonctionnement, comme l'obligation de se rendre disponible aux périodes de besoins des confrères, les dates auxquelles les bilans de compensation sont faits, les barèmes de coûts auxquels il sera fait référence, la nature des services qui peuvent être demandés, etc. En cas de besoin de main-d'œuvre trop déséquilibré ne pouvant entrer dans le cadre de la banque de travail, il existe alors d'autres systèmes tels que la mise à disposition de salarié ou encore les groupements d'employeurs.

Exemple de banque de travail entre 4 fermes (A, B, C et D)

	Chez A	Chez B	Chez C	Chez D	Services rendus
Par A		2 000 €	5 000 €	-	7 000 €
Par B	1 000 €		1 000 €	2 000 €	4 000 €
Par C	5 000 €	4 000 €		-	9 000 €
Par D	6 000 €	1 000 €	3 000 €		10 000 €
Services reçus	12 000 €	7 000 €	9 000 €	2 000 €	
Différentiel	Soulte : + 5 000 €	Soulte : + 3 000 €	-	- 8 000 € Attention, ce n'est plus une soulte	

risent de plus en plus à se faire aider.

Jean-Paul Sallagoity, éleveur de brebis laitières à Iholdy a pu se faire remplacer via la Bourse de l'Emploi suite à des soucis de santé. Aujourd'hui, il continue à se faire aider sur la ferme grâce au coup de main d'un salarié. Il accueille aussi des apprentis agricoles, via le contrat d'apprentissage. À l'approche de la retraite, il souligne l'importance du rôle des paysans dans la formation des jeunes apprenants.

➤ L'emploi partagé

Jean-Claude Errecart, paysan à Mendionde, fait appel à un salarié agricole via un groupement d'employeurs : on parle d'emploi partagé. Il y a d'un côté un salarié qui partage son quotidien entre plusieurs fermes et des paysans qui bénéficient de la compétence d'une main-d'œuvre qualifiée pour pouvoir organiser leur remplacement (vacances, week-end, réunion, formation).

Le recrutement du salarié agricole et le travail administratif sont gérés par le service de remplacement basco-béarnais qui est l'employeur.

Cela fait 7 ans que Victor Harrouard travaille ainsi sur 7 fermes dans un rayon de 20 km autour de Mendionde. En contrat CDI, il assure les travaux sur des élevages en brebis, chèvres et vaches laitières. Il a la confiance totale des paysans du groupement qui lui apportent aujourd'hui soutien et conseils dans son nouveau projet professionnel : son installation.

Le groupement d'employeurs a fixé un règlement intérieur qui précise les heures de travail et la priorité des interventions par exemple (priorité donnée au coup dur, à l'urgence).

Ce modèle d'organisation - qui permet aux paysans de régulièrement se retrouver, échanger, travailler à plusieurs - leur donne une réelle satisfaction.

Éleveur à Saint-Just-Ibarre, Bastien Cecchetto est membre d'un groupement d'employeur agricole qui emploie un salarié pour pallier aux surcroits d'activité. Cela représente évidemment un coût. C'est un choix assumé, nous explique-t-il, car il « préfère travailler avec des gens plutôt que des machines ». C'est le GEA64 qui assure la gestion administrative et contractuelle du salarié.

Marie Loisel a passé deux hivers avec un groupe de 7 paysans de Oztibarre, en appui ou en remplacement. Elle a assuré les travaux de traite, de transformation et d'affinage. Un très bon complément d'activité à ses saisons passées en estive en tant que bergère. Bien qu'elle n'ait pas pu prendre part au fonctionnement global des fermes, Marie a acquis une importante expérience professionnelle. Elle est aujourd'hui en test d'activité avec un troupeau de chèvres pyrénéennes sur une ferme gérée par Trebatu.

➤ L'entraide

Parmi toutes ces formes d'organisation, la forme la plus ancienne et traditionnelle reste l'entraide. Jeanine Agergaray de Juxue témoigne qu'elle « a toujours connu ça » entre voisins. Aujourd'hui encore, quelques machines (faneuse, andaineur, etc.) sont achetées en indivision avec une autre ferme et le travail pour faire les foins et regains est assuré collectivement. Il arrive aussi que des chantiers soient organisés par quartier, pour refaire des clôtures par exemple.

Contacts :

- Service de remplacement Lagunak :

- Amikuzeko Laguntza (Amikuze), Xavier Hourquebie, 06 89 72 22 59
- Algar Etxeki (Xiberoa), Laurence Domecq, 06 24 03 03 45
- Elgar Lagunt (Iholdy), Filipe Maitia, 06 84 39 73 44
- Ordaintza (Lapurdi), Emilie Massonde, 06 80 28 90 87
- SOS Laborari (Hazparne-Bastida), Jean-Marie Dartaguiette, 06 78 37 72 05
- Sustengu (Garazi-Baigorri), Céline Monaco, 06 07 50 05 48

- Service de remplacement basco-béarnais : 05 59 80 98 8

1. Nous remercions chaleureusement Gérard Larre (Service de remplacement Lagunak), Armand Jouanjus (Fédération des services de remplacement du 64), Marie Sengariz (gestion opérationnelle des services de remplacement pour le compte de la MSA), Jeanine Agergaray (paysanne), Jean-Claude Errecart (paysan), Victor Harrouard (salarié agricole en cours d'installation), Bastien Cecchetto (paysan), Marie Loisel (salariée agricole en cours d'installation), Jean-Paul Sallagoity (paysan), venus témoigner de leurs expériences le 5 juillet dernier.

Milesker Leire Castoreori, bere ikastaldi denboran egin lanarentzat.

Une prairie de bord de Nive lauréate du concours des Pratiques Agro-écologiques

Prairies et Parcours



Une parcelle de Suhescun a remporté le premier prix du concours local des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours (communément appelé concours des prairies fleuries). Cette année, l'événement a mis en avant les parcelles agricoles sur les sites Natura 2000 « cours d'eau » du Pays Basque. L'objectif était de valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre agro-écologique.

Quatre paysans étaient en lice. Ils présentaient des prairies de fauche situées sur les sites Natura 2000 de

la Nive (Suhescun et Itxassou) et du Saison (Aussurucq et Menditte).

Après deux jours de visite, les 21 et 31 mai derniers, le jury a récompensé Daniel Susperregui, éleveur à Suhescun. Sa parcelle s'est distinguée par un ensemble d'espèces végétales important servant en priorité pour le pâturage de ses brebis laitières, également pour la fauche. Lotier, plantain lancéolé, lin, minette, etc. Plus d'une cinquantaine d'espèces fourragères a été comptabilisée !

Son mode de gestion favorise aussi la présence d'une faune impor-

tante. Par ailleurs, Daniel adapte ses pratiques pour préserver le cours d'eau qui traverse sa parcelle (pas de produits phytosanitaires, chaulage d'entretien).

Le jury, présidé par Lionel Sevilla, président du site Natura 2000 « Nive », s'est attaché à regarder tous les aspects agro-écologiques des parcelles et de l'intégration de celles-ci dans le système d'exploitation des participants.

Ces deux journées de visite ont permis aux quatre paysans d'échanger avec les membres du jury¹ sur leurs pratiques et obtenir des conseils

pour optimiser la gestion de leurs prairies d'un point de vue agronomique et écologique.

Daniel Susperregui sera récompensé lors du salon de l'agriculture paysanne Lurrama, en novembre 2024. Il représentera aussi les prairies du Pays Basque lors du Salon international de l'Agriculture de Paris, en 2025.

1. Composé d'experts venus du Conservatoire des Espaces Naturels, du Conservatoire Botanique et de Euskal Herriko Laborantza Garbata.

2024/25 pentze lilituen lehiaketaren sailkapena, Iparralde mailan :

- Lehen : Daniel Susperregui, Suhuskune (Errobi N2000 gunea)
- Bigarren : Michel Larramendy, Altzurükü (Ühaitza N2000 gunea)
- Hirugarren : Arnaud Jaragoyhen, Mendikota (Ühaitza N2000 gunea)

Lehiaketan aurkeztuak diren pentzeak, pentze « naturalak » dira, landatuak izan ez direnak, eta landare espeziatan aberatsak direnak. Pentze horiek alhatuak dira gehien bat eta belarra pikatua. Danielen pentzeak 50 espezie baino gehiago zituen (mendiko uso belarra, ezpata-plantaina, lihoa, etab.).

UN PROJET DE PLANTATION POUR L'HIVER PROCHAIN ?



Vous souhaitez planter des haies ou des alignements d'arbres l'hiver prochain ? Préparez-vous dès maintenant !

Brise-vent, ombrage, limitation de l'érosion, infiltration de l'eau, paysage, fruits, biodiversité sont quelques uns des atouts des haies à l'échelle d'une parcelle. En mélangeant des buissons locaux comme l'aubépine, le sureau, le noisetier, et des arbres plus grands comme le chêne, l'érable, le frêne ou le châtaignier, les haies peuvent prendre des hauteurs et des épaisseurs variées selon les situations et les objectifs voulus.

Des financements existent pour les paysans qui veulent planter l'hiver prochain :

- environ 13€/ml de haie simple et 18€/ml de haie double
- pour les alignements d'arbres : 23€/arbre dans une parcelle sans élevage, et 38€/arbre dans une parcelle avec élevage.

Il est possible d'intégrer des fruitiers greffés également (maximum 50 % de fruitiers, et uniquement dans le cas où ils n'y a pas de vocation à commercialiser leur production).

Tout paysan.ne est éligible.

Par ailleurs, sachez que les haies jusqu'à 20m de largeur et les alignements d'arbres d'une densité allant jusqu'à 100 arbres/ha sont admissibles à la PAC.

Euskal Herriko Laborantza Ganbara vous propose un suivi et des formations pour apprendre à entretenir les jeunes plantations. Si vous n'êtes pas propriétaire du terrain où vous souhaitez planter, l'accord préalable du propriétaire est indispensable, et un passage chez notre juriste Nadia est fortement conseillé.

Pour un accompagnement technique et le dépôt d'un dossier de subvention, contactez Amélie Charoy : 07 82 94 86 77

REMBOURSEMENT DE LA TAXE DU GAZOLE NON ROUTIER : NOUVEAUTÉ

Si vous avez effectué une demande de remboursement de la taxe sur le gazole non routier (GNR) en 2023, sachez que celle-ci peut-être à présent directement déduite de votre facture.

Pour cela, vous devez remettre à votre distributeur une attestation (formulaire à remplir en ligne sur www.demarches-simplifiees.fr), avant de lui passer la première commande. L'attestation vous sera transmise par mail une fois ce formulaire validé. Elle sera ensuite valable 3 ans.

En revanche, vous devrez continuer à déposer des dossiers de remboursement auprès de la DGFIP :

- si vos revenus agricoles représentent moins de 10 % des recettes totales sur l'un de vos 2 derniers exercices comptables clos ;
- si vos approvisionnements sont réalisés en station-service.

Rapprochez-vous de votre distributeur pour qu'il vous indique quand il sera techniquement prêt.

MISE À JOUR DE L'ADRESSE POSTALE DE VOTRE FERME

L'adresse de votre ferme a évolué. En tant qu'entreprise agricole (EI, Gaec, Earl, etc.), pensez à déclarer ce changement, auprès du guichet unique, via France Connect. Cette formalité est gratuite pour les exploitations individuelles ; pour les sociétés (RM Somon 31/08/2023). Le cas échéant le service juridique d'EHLG peut vous y aider. Mettez la également à jour sur vos documents administratifs et commerciaux (factures, etc.). Enfin, si vous souhaitez continuer à recevoir Izar dans votre boîte à lettre, transmettez-nous l'information au plus vite.

AGENDA DES FORMATIONS



- 2024/09/12, 2024/10/01

9.30 - 17.30, Ainiza Monjolose

Renouvellement du Certiphyto

Besoin de mettre à jour votre Certiphyto ? Inscrivez-vous à l'une de ces journées afin de vous mettre à jour : le jeudi 12 septembre ou mardi 1^{er} octobre.

- 2024/09/11 & 2024/10/15 *,

9h30 - 17h30, Ainiza Monjolose

Multiplication de micro-organismes à la ferme : gestion des effluents, autonomie et alternatives sur les intrants

- Mercredi 11 septembre : les micro-organismes, leur multiplication, les LIFO-FER (Litière FOrestière FERmentée) et EM (Micro-organismes Efficaces), comparaison des différents produits utilisés dans les fermes (utilité, prix...).
- Mardi 15 octobre : l'utilisation des micro-organismes multipliés (dans le fumier, le lisier, l'étable).

- Dans les 2 mois qui suivront la fin de la formation : rendez-vous individuel sur la ferme pour observer les résultats obtenus dans fumiers et prairies.

- 2024/09/17,

9.30 - 13.00, Ainiza Monjolose

Les arrangements de famille (4^e module du cycle « retraite et transmission »)

Comment gérer équitablement la transmission de l'exploitation familiale ? Mardi 17 septembre 2024, un notaire viendra expliquer cet aspect de la transmission du patrimoine.

- 2024/09/24,

9.30 - 13.00, Ainiza Monjolose

Les dispositifs fiscaux (5^e module du cycle « retraite et transmission »)

Mardi 24 septembre, la juriste d'EHLG vous exposera les conditions et bénéfices de l'exonération du pacte Dutreil, chronologie à respecter / présentation des exonérations spéciales relatives à la transmission de l'entreprise agricole / présentation de la fiscalité des baux à long terme / présentation du démembrement de propriété.

- 2024/09/27,

9.30 - 17.30, Ainiza Monjolose

Les différentes mises à disposition de terres et leurs impacts sur les aides à la surface

Vous êtes éleveurs (utilisateur d'estive ou non) ? Cette formation du vendredi 27 septembre est pour vous ! Programme :

- Présentation juridique détaillée des diverses modalités de mise à disposition de foncier payantes et gratuites : conséquences fiscales pour le propriétaire.
- Présentation du fonctionnement des aides PAC à la surface ; des conditions d'éligibilité ; modalités de déclaration des surfaces exploitées à la ferme ; modalités de calcul des surfaces rapatriées d'estive

- 2024/10/08 *,

9.30 - 17.30, Ainiza Monjolose

Connaître son sol grâce aux plantes indicatrices

EHLG propose une journée dédiée à l'apprentissage de la réalisation d'un diagnostic de son sol grâce aux plantes indicatrices, mardi 8 octobre 2024 : apprendre à reconnaître les plantes bio-indicatrices, comprendre l'évolution de votre sol, apprendre à identifier les leviers agronomiques performants à mettre en place en fonction du diagnostic de votre sol

- 2024/10/11 & 15,

9.30 - 17.30, Ainiza Monjolose

Construire son projet de transmission

Particulièrement destinées à tou.te.s celles et ceux qui prévoient de transmettre leur ferme d'ici quelques années, les journées du vendredi 11 et mardi 15 octobre seront animées par **Dominique Lataste**, sociologue et formateur à la transmission des fermes.

- 2024/10/24 *,

9.30 - 17.30, Ainiza Monjolose

Mettre en place le pâturage tournant dynamique en brebis laitière

Jeudi 24 octobre, vous apprendrez à maîtriser la technique innovante du pâturage tournant dynamique favorisant la performance de l'herbe, l'autonomie alimentaire des élevages et la protection des sols.

Inscriptions à nos journées techniques et formations : 05 59 37 18 82

Vous avez contractualisé une MAEC en 2023 ? Les formations notifiées par un astérisque permettent de valider l'obligation de formation à suivre dans les 2 ans suivant votre engagement.*

LURRAMA 2024

Laborantza herrikoiaz bizi eta elika ! Funtsezko tematika honen inguruan iraganden da aurtén Lurrrama, laborantza herrikoiairen saloia, azaroaren 8, 9 eta 10ean. Aurtén Korsika dugu gomiatu !

Vivre et se nourrir d'agriculture paysanne ! Euskal Herriko Laborantza Ganbara organise la 19^{ème} édition de LURRAMA, la salon de l'agriculture paysanne. Rendez-vous vous est donné les 8, 9 et 10 novembre, à la halle d'Iraty, à Biarritz, avec la Corse comme région invitée.

